



Municipalité de Trois-Rives

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DEUXIEME EXERCICE FINANCIER DU ROLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIERE DE LA MUNICIPALITE DE TROIS-RIVES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024, 2025 ET 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Bamber, Greffière-trésorière de la municipalité de Trois-Rives :

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Trois-Rives pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 est disponible à l'hôtel de ville de Trois-Rives. Toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de Trois-Rives du lundi au jeudi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 17 h (sauf les jours fériés).

Toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Mékinac
560, rue Notre-Dame, Saint-Tite
Québec G0X 2H0
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de MÉKINAC et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Avis donné à Trois-Rives, ce 26^e jour de septembre, deux mille vingt-quatre (26-09-2024).

Catherine Bamber
Greffière-trésorière